



Versailles, le

Compte-rendu

de la réunion du 18 décembre 2020

Service environnement

Unité paysage, risques et nuisances

Affaire suivie par : Julien DIRIBARNE

Tél. : 01 30 84 33 24

Mél. : julien.diribarne@yvelines.gouv.fr

Réf : SE_PRN_20201218_CR_Réunion_association

PJ : présentation diffusée en séance

| | |
|---------------------|---|
| Participants | Luis SAINZ (commune des Mureaux, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme) Karine JULLIARD (commune des Mureaux, directrice de l'urbanisme) Florent CLAVIER (GPS&O, directeur de la mission développement durable et agriculture) Daniela CALVAR (SMSO, directrice technique) Caroline DOENLEN (SMSO, ingénieure chargée des travaux) Émilie PLEYBER-LE FOLL (DDT78, cheffe du service environnement) Bruno GOUPIL (DDT78, chargé de mission territorial Seine aval) Julien DIRIBARNE (DDT78, adjoint à la cheffe d'unité paysage, risques et nuisances) |
|---------------------|---|

Compte-rendu

Objet de la réunion : projet de modification du PPRI de la Seine aux Mureaux

Présentation par la DDT des Yvelines du contexte, du projet et de la procédure de modification du PPRI de la Seine aux Mureaux (cf. présentation jointe au présent compte-rendu)

Les participants soulignent l'importance de communiquer sur le projet photovoltaïque porté par ArianeGroup auprès des élus et du public. La DDT des Yvelines se rapproche d'ArianeGroup pour les en informer. La commune des Mureaux se rapproche d'ArianeGroup pour organiser une réunion avec les élus de la commune et de l'EPCI d'ici mi-février 2021.

Le planning de la procédure est défini conjointement, en tenant compte de la durée de la consultation officielle des parties prenantes et organismes associés et des différents calendriers des conseils des assemblées délibérantes. Le planning devient alors :

- Mi-janvier 2021 : signature et notification de l'arrêté de prescription, pour affichage en mairie et au siège de la CU GPS&O ;
- Première semaine de février 2021 : lancement de la consultation officielle des parties

Compte-rendu

- prenantes et organismes associés, pour une durée de 2 mois ;
- Début avril 2021 : à l'issue de la consultation officielle, lancement de la mise à disposition du public, pour une durée de 1 mois ;
- Fin mai 2021 : approbation du projet de modification et notification, pour affichage pendant 1 mois et annexion au PLUi, dans un délai de 3 mois.

Ce planning ne pénalisera pas l'avancement du projet d'ArianeGroup. En effet, il n'est pas nécessaire que le PPRI modifié soit opposable au moment du dépôt du permis de construire.

Pour tenir compte du planning et du contexte sanitaire, l'article 6 de l'arrêté de prescription est modifié de la façon suivante :

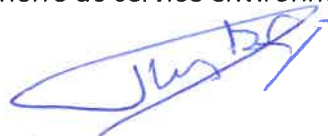
- « La période prévisionnelle de mise à disposition du public est envisagée de début avril à début mai 2021 ».
- « Le dossier est consultable, sous format papier en mairie des Mureaux, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, et sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines [...] ».

La DDT des Yvelines prend en charge la publication dans un journal local de l'annonce du lancement de la mise à disposition du public. Cet avis précisera notamment les horaires durant lesquels le public pourra se rendre en mairie pour consulter les documents. La commune et la CU GPS&O informent le public par tous les moyens qu'ils jugeront nécessaires (site internet, affichage...).

Les parties prenantes souhaitent voir le projet de règlement complété par des prescriptions portant sur les points suivants :

- non imperméabilisation du fond du bassin de compensation ;
- justification de l'absence d'impact sur les eaux pluviales et leur ressuyage ;
- obligation d'entretien régulier du bassin, en particulier après une crue.

La Cheffe du service environnement



Émilie PLEYBER-LE FOLL